

Extrait du LR

<http://libertesreelles.free.fr>

# La diversité ethnique est partout sauf dans les statistiques

- Boîte à outils -

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2007

---

LR

---

Le débat sur l'introduction des statistiques ethniques est maintenant ancien en France. Une première controverse avait opposé Michèle Tribalat à Hervé Le Bras au milieu des années 90 [1]. La question est revenue sur le devant de la scène depuis quelques années et l'Insee et l'Ined ont mis au point l'enquête Trajectoires et Origines, qui sera la première enquête de ce type en France. Cette enquête aura lieu à l'automne 2008 auprès de 24 000 personnes issues de l'immigration, des DOM TOM ainsi qu'auprès d'un groupe de contrôle constitué de personnes n'appartenant pas aux deux dernières catégories.

Dans [le Monde du 9 novembre 2007](#) (archive payante), Hervé Le Bras, France Guérin-Pace et Alain Blum publient une nouvelle tribune contre l'introduction des statistiques ethniques au nom d'une position républicaine. [François Héran](#) répond dans l'édition du 15 novembre en distinguant la question de la connaissance des discriminations de la question du fichage des individus selon leur ethnie et leur religion. Pour ma part, je n'ai pas envie de rentrer dans un dialogue de sourds avec des républicains convaincus et [hystériques pour certains](#) mais simplement remettre en cause quelques uns de leurs arguments les plus spécieux. [2]

*Est-il pertinent de comparer les Etats-Unis à la France ?*

Pour appuyer leur point de vue, les auteurs soulignent que les statistiques ethniques utilisées depuis plus d'un siècle aux Etats Unis et depuis le début des années 90 au Royaume Uni. Pourtant, selon les auteurs, la situation des minorités dans ces pays est bien plus mauvaises qu'en France.

Cette première corrélation ne permet pourtant pas de dire grand chose sur l'effet des statistiques ethniques et ce pour deux raisons majeures.

- D'une part, on ne peut pas déduire de cette rapide corrélation une quelconque conclusion sur l'effet des statistiques ethniques. Il y a de très nombreuses raisons pour lesquelles on pourrait imaginer qu'il y ait des différences de discrimination et/ou de ségrégation entre les Etats-Unis et la France. Autrement dit, cette corrélation ne dit rien sur ce qu'aurait été la situation des minorités aux Etats-Unis en l'absence de statistiques ethniques ni sur ce que serait la situation des minorités en France, si nous avions des statistiques ethniques.
- D'autre part, et c'est sans doute la partie la plus absurde de l'argumentation, comme nous n'avons pas de statistiques ethniques en France, nous avons beaucoup moins de données et d'études que les Américains sur la situation des minorités. Les seules informations dont nous disposons utilisent le lieu de naissance ou la nationalité des parents, mais ce n'est qu'une mesure approximative et cela ne recouvre pas l'ensemble de la population concernée par les possibles discriminations. Contrairement, à ce que laissent penser les auteurs, il me paraît très difficile de pouvoir comparer le taux de chômage, l'éducation, la criminalité ou la mobilité sociale des minorités en France et aux Etats-Unis. Dans la même veine, on pourra aussi lire l'incroyable article publié de [notre délégué interministériel à l'égalité des chances](#) qui nous explique tout simplement que cette enquête est dangereuse parce qu'en France, il n'y a pas de discrimination !!! (L'article défie vraiment toutes les lois de la logique).

*Peut-on comparer la discrimination et la criminalité ?*

Les auteurs développent ensuite un second argument consistant à dire que pour étudier la criminalité, on ne fait pas d'enquête auprès des victimes mais on se contente d'analyser les *statistiques judiciaires*.

- Cet argument est tout simplement faux. Tous ceux qui se sont penchés sur la question des indicateurs de délinquance savent bien que les statistiques judiciaires sont de très mauvais indicateurs de la criminalité et de la délinquance. D'une part, il y a un biais lié à un phénomène bien connu de sous-déclaration (les victimes ont peur et ne déclarent pas tous les délits à la police). D'autre part, il y a un second biais provenant du fait que les statistiques judiciaires dépendent également de la manière dont la police fait son travail. Les chiffres les plus sérieux sur la délinquance et sur la criminalité sont obtenus à partir d'enquêtes auprès des victimes, dites enquêtes de victimation.

## La diversité ethnique est partout sauf dans les statistiques

---

- En revanche, le fond de l'argument constitue à mon sens le point le plus important de la discussion entre les partisans des statistiques ethniques et leurs opposants. Comparer la discrimination à la criminalité ou à la délinquance, c'est faire l'hypothèse que la discrimination est un problème moral, au sens où elle relèverait de la responsabilité individuelle plutôt qu'un problème de représentation collective. Toute la stratégie de la [HALDE](#) et de Louis Schweitzer (son président) consiste en effet à dire que les discriminations proviennent de fautes individuelles que l'on peut identifier et pour lesquelles on peut condamner leur auteur devant la justice. Dans les faits pourtant, il me semble très difficile d'identifier des situations explicites de fautes individuelles menant à une discrimination fondée sur l'ethnie et l'on peut très bien avoir des situations où les discriminations sont fortes sans que l'on puisse identifier de fautes individuelles. Restreindre les discriminations aux seules actions hors la loi, comme le préconise par exemple [cet article](#), c'est sans doute se condamner à sous-estimer fortement le phénomène.

Le débat public autour de cette question semble une nouvelle fois très vif. Je suis assez d'accord pour dire qu'il faut manier ce type de catégories avec une certaine prudence mais il me semble que les avantages que l'on peut en tirer en terme de mécanisme de ségrégation et de discrimination l'emportent largement sur les effets pervers potentiels de leur introduction. J'essaierai de montrer dans un prochain article l'utilité des statistiques ethniques en m'appuyant sur la vaste littérature américaine.

---

[1] Les termes du débat ont été bien résumés par [Thibaut de Saint Pol et Olivier Monso](#)(pdf). On peut aussi se référer au dossier que l'[association Pénombres](#) a consacré à ce sujet en 2002.

[2] Sur le même sujet, on peut aussi lire la réaction d'[Econoclaste](#).